



Nos réf. :  
18-80/NM  
Objet  
RGPD

Montpellier,  
le 28 Juin 2018

Cher Adhérent,

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 Mai 2018 et impose de nouvelles obligations en matière de traitement des données à caractère personnel.

Ce dernier concerne aussi bien les données informatiques que le format papier, renforce le droit des personnes ainsi que la responsabilisation des entités (responsabilité dans le traitement des données et responsabilité des sous-traitants).

Aussi, je vous informe que si l'AMETRA est en cours de mise en conformité pour répondre à toutes les exigences imposées par ce dispositif, des mesures sont d'ores et déjà existantes.

En effet, les diverses recommandations de bonnes pratiques provenant de la HAS, du Conseil National de l'Ordre des Médecins sont scrupuleusement suivies s'agissant du contenu du dossier médical, des modalités de recueil et de conservation des données.

De même, les procédures et pratiques mises en place au sein de la structure ont amené la DIRECCTE Occitanie à donner et renouveler son agrément à plusieurs reprises, gage de la conformité réglementaire des pratiques.

Enfin, l'AMETRA soucieuse du caractère confidentiel des données limite les accès en fonction des seuls personnels habilités à y avoir accès avec des procédures identifiées.

Une information générale vous sera communiquée dès que les différentes actions à mener pour se conformer aux principes du RGPD auront été menées.

Bien à vous

Eric BRUNEL,  
Président du Conseil d'Administration